

PROJET DE MODIFICATION NO 4 DU PLU DE CASTELNAU LE LEZ (34)
ENQUÊTE PUBLIQUE DOSSIER DE CONCERTATION

AVIS FORMULÉ PAR B.GUISSET 22 CHEMIN DU CHAMP JUVENAL 34170
guisset30@orange.fr 0607029356

Le risque d'inondation lié aux ruissellements d'eaux pluviales lors d'épisodes cévenols s'est manifesté à Castelnau le Lez bien avant la vague d'urbanisation qui a déferlé le long de la RN 113 /Av de l'Europe à partir de la fin des années 2000. Dès l'automne 2003 les maisons situées en aval du bassin de rétention du Champ Juvenal (Enclos st Nicolas)voyaient leur rdc inondé suite au débordement de cet ouvrage mal conçu et mal réalisé (capacité insuffisante au regard de la surface du bassin versant et absence de surverse de sécurité).

A la même période d'autres inondations se produisaient impasse Menon,quartier Grenouillère et rue des Rocailles. Dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement pluvial alors en vigueur à Castelnau , le maire de l'époque confiait au bureau d'études Egis Eau la réalisation d'une étude hydraulique en vue de remédier au risque d'inondation dans l'ensemble de ces quartiers (cf doc ci joint relatif au cas du bassin du Champ Juvenal).

Cette étude définissait ,pour chaque secteur à risque, une série de travaux dont la réalisation était conditionnée par la création préalable d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 10 000 m³ sur le terrain vague jouxtant le collège F.Bazille,ceci afin de "diminuer les phénomènes de mise en charge par l'aval". Pour des raisons semble t il budgétaires, la commune et à sa suite la Métropole , renonçaient à réaliser cet équipement. Ultérieurement et pour le cas particulier du bassin du Champ Juvénal, la Commune et la Métropole faisaient réaliser en 2016/2017 ,toujours sans aucun résultat tangible malgré les promesses,deux autres études hydrauliques par le B.E. Gaxieü.

Le 29/04/2014 les eaux pluviales de ruissellement provoquaient deux autres sinistres,le long de l'av des Perrières (garages inondés) et une fois encore en aval du bassin de rétention du Champ Juvenal (rdc des habitations inondés cf photo ci jointe). Entre 2003 et 2014 l'urbanisation s'était poursuivie et amplifiée ,tant au niveau des constructions individuelles situées sur les hauteurs au nord de l'av de l'Europe qu'au niveau des immeubles collectifs situés de part et d'autre de cette avenue.Depuis 2014 cette urbanisation s'est encore accélérée alors que le traitement du ruissellement des eaux pluviales n'a pas évolué depuis cette date.

Le franchissement d'une nouvelle étape dans l'urbanisation à marche forcée que subit notre commune paraît donc totalement irresponsable tant que le risque inondation résultant du ruissellement des eaux pluviales conséquence de l'artificialisation des sols ne fera pas l'objet d'une prise en compte sérieuse et approfondie. De ce point de vue il est indispensable de renoncer à la création d'une "maison du numérique " et d'un "parc connecté " sur le terrain qui jouxte le collège F.Bazille et de rendre ce terrain à sa vocation première prévue par l'étude hydraulique Egis Eau de 2008 : celle d'un bassin de rétention de grande capacité réduisant le risque inondation à Castelnau le Lez.